



Mairie de Ouistreham
Place A. Lemarignier 14150 Ouistreham
www.ouistreham-rivabella.fr

Service Secrétariat Général
secretariat.general@ville-ouistreham.fr
02.31.97.73.11

FORB32 #2

COMMUNE DE OUISTREHAM

Déclaration d'un démarchage à domicile

En application de l'arrêté n°ARR2016-102 du 4 mars 2016

Formulaire valant récépissé de déclaration

La présente déclaration ne vaut pas accréditation de la commune pour démarcher

DATE déclaration

Enregistrée en mairie le

sous le n°

notes service :

DECLARANT :

Pour le compte de :

N° Siren :

✉ Adresse :



:



:

@

DEMARCHAGE :

période :

Nombre de démarcheurs :

objet :

Observations :

IDENTITE DES DEMARCHEURS :

-
-
-
-
-
-

-
-
-
-
-
-

Le déclarant a pris connaissance du règlement du démarchage à domicile en vigueur sur la commune de Ouistreham et s'engage à signaler toute modification ultérieure des éléments de sa déclaration.

Fait à Ouistreham, le

Le Déclarant

Pour le Maire, Par délégation,
La Secrétaire de Direction
Aurélie LAVISSE

Mentions légales - conformité RGPD :

Les informations contenues dans cette déclaration seront conservées en application des délais de prescription légaux et seront destinées au seul usage de la gestion de cette déclaration par les seules personnes habilitées à gérer et à suivre cette déclaration ; à cette seule fin, elles peuvent être enregistrées dans un fichier informatisé par la Ville de Ouistreham. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous pouvez exercer votre droit d'accès et de portabilité aux données vous concernant, les faire rectifier, les faire supprimer en contactant par voie électronique notre DPO dpo@ville-ouistreham.fr ou bien en vous adressant par courrier à la Mairie. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL www.cnil.fr ou par voie postale.



Mairie de Ouistreham
Place A. Lemarignier 14150 Ouistreham
www.ouistreham-rivabella.fr

Service Secrétariat Général
secretariat.general@ville-ouistreham.fr
02.31.97.73.11

FORB32 #2

COMMUNE DE OUISTREHAM

Déclaration d'un démarchage à domicile

En application de l'arrêté n°ARR2016-102 du 4 mars 2016

Formulaire valant récépissé de déclaration

La présente déclaration ne vaut pas accréditation de la commune pour démarcher

DATE déclaration

Enregistrée en mairie le

sous le n°

notes service :

Justificatifs à fournir par le déclarant :

- Pour le déclarant : Copie de la carte nationale d'identité (CNI) ☐
- Pour le mandant : extrait K-Bis ☐
et lettre de mission (facultatif) ☐
- Pour chaque démarcheur : Copie de la CNI et de la carte professionnelle

Démarcheur	CNI	CARTE PRO

Mentions légales - conformité RGPD :

Les informations contenues dans cette déclaration seront conservées en application des délais de prescription légaux et seront destinées au seul usage de la gestion de cette déclaration par les seules personnes habilitées à gérer et à suivre cette déclaration ; à cette seule fin, elles peuvent être enregistrées dans un fichier informatisé par la Ville de Ouistreham. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous pouvez exercer votre droit d'accès et de portabilité aux données vous concernant, les faire rectifier, les faire supprimer en contactant par voie électronique notre DPO [contact-dpo@ville-ouistreham.fr](mailto:dpo@ville-ouistreham.fr) ou bien en vous adressant par courrier à la Mairie. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL www.cnil.fr ou par voie postale.